



# Programme d'adaptation des résidences aux feux de forêt

## Tableau des mesures suggérées pour les propriétaires et les locataires: exigences particulières et renseignements additionnels (appartements, condos et immeubles multi logements)



Mesures d'adaptation	Exigences particulières	Renseignements additionnels	Montant maximal admissible (CAD)
Assembler ou acheter une trousse de préparation aux urgences en cas d'ordre d'évacuation ou de mise à l'abri <a href="#">Trousse de préparation aux urgences — Croix-Rouge canadienne</a>	Vous devez soumettre des photos de la trousse et des reçus pour tous les articles achetés.	Conserver une trousse de préparation aux catastrophes à votre domicile comprenant suffisamment de provisions pour subvenir aux besoins de votre famille et de vos animaux de compagnie pendant au moins <b>72 heures</b> . Celle-ci devrait contenir des aliments non périssables, de l'eau et des articles essentiels qui vous permettront de répondre aux besoins de votre famille en cas d'urgence.	50 \$
Créer un espace minimisant les risques d'incendie (appartement, terrasse, balcon) en retirant les objets et matières inflammables comme les feuilles sèches et les boîtes de carton	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux.	En cas d'incendie, les espaces dégagés permettent d'évacuer plus rapidement et empêchent la propagation du feu chez les voisins et voisines, surtout dans une tour à plusieurs étages.	50 \$
Créer un espace minimisant les risques d'incendie (appartement, terrasse, balcon) en achetant des jardinières et des meubles résistants au feu	Vous devez soumettre des photos et présenter une preuve que les jardinières et les meubles sont composés de matériaux incombustibles (p. ex. spécifications des matériaux).	Les matériaux recommandés comprennent notamment le métal, la pierre, le verre trempé et le bois traité. Il faut éviter le plastique, l'osier, le bois non traité et le rembourrage en mousse.	100 \$

Avis de non-responsabilité : Il est important de noter qu'aucune mesure ne peut éliminer complètement les risques de dommages ou de pertes. Les mesures d'adaptation peuvent contribuer à réduire les risques et les conséquences potentielles des catastrophes naturelles, mais ne peuvent garantir que les domiciles ne seront pas touchés ou endommagés en cas de catastrophe. Il est important de toujours avoir un plan en place en cas d'urgence et de suivre les ordres d'évacuation lancés par les autorités locales. Pour de plus amples informations et des ressources utiles, consultez le site <https://intellifeucanada.ca/>.

(\*Combustible se dit de matières qui peuvent facilement s'enflammer.)